

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 31

Date de convocation :

17/01/2024

**Date de publication
de la convocation :**

17/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - M.SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - M. VADOT Thierry - M.RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme ROMAN Yolaine - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M.PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. STURM Yves

Absents excusés : M. CADOUOT Christian - Mme DEFERT Josette

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M.LONCHAMPT Samuel) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - M. BLUME Pierre (procuration à M. VENTO Romain) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à Mme VICTOR Catherine) - M. RACLOT Frédéric (procuration à M. SZLATALA-PALLOT Nicolas) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. DELATTRE André) - M. RICHARD Xavier (procuration à Mme HAZHAZ Dénia)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

PERSONNEL MUNICIPAL – Modification du tableau des effectifs – Création et suppression d'un poste

Suppression d'un emploi :

GRADE SUPPRIMÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	NBRE D'EMPLOI SUPPRIMÉ
Adjoint technique ppal. 1 ^{ère} classe	C	35h	01/02/2024	1

Création d'un emploi :

SERVICE	GRADE CRÉÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
POLE TECHNIQUE	Agent de maitrise	C	35 h	01/02/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-MODIFIE le tableau des effectifs, en supprimant l'emploi suivant :
◦ 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
DIT que cette décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2024.

-MODIFIE le tableau des effectifs, en créant, selon les conditions ci-dessus définies, l'emploi suivant :

◦ 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet,

DIT que cette décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2024.

-DONNE à M. le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 23 janvier 2024

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET





Romain VENTO